

Déclaration préliminaire au CHS-CT de l'Hérault, mardi 12 novembre 2013.

*Madame La Présidente, Monsieur Le Président,*

*Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT de l'Hérault,*

*Le CHSCT est une jeune instance qui est une des traductions de l'accord fonction publique santé au travail que nous avons signé en 2009.*

*L'ajout de la compétence « conditions de travail » est très important pour l'UNSA Education, car c'est une réelle préoccupation pour nos collègues. Cette mise en œuvre des CHSCT se fait dans le contexte des effets de la RGPP, dont les mesures successives ont fragilisé considérablement les personnels et ont eu un impact sur leur santé.*

*La réalité du contexte budgétaire qui s'impose aux fonctionnaires, traduite dans les attermolements des dernières négociations concernant les catégories C de nos administrations, rappelle aux agents de l'Education Nationale que les compensations financières ne seront pas aux menus des prochaines fêtes de fin d'années. L'amélioration concrète des conditions de travail, par l'analyse des CHSCT est donc un enjeu majeur.*

*L'UNSA Education de l'Hérault place beaucoup d'espoir dans ce changement de présidence car depuis plus d'un an, et après cinq réunions de cette instance, L'UNSA Education est forcée de constater l'immobilisme de l'employeur et son incapacité à saisir les richesses du travail avec les représentants du personnel.*

- *Retard dans la transmission des procès verbaux, le dernier datant du 25 octobre 2012*
- *Pas d'exemplaire du règlement intérieur officiel de cette instance*
- *Pas de réponse aux avis émis par le CHSCT*
- *Aucun suivi des DUER dans les circonscriptions depuis leur première actualisation par les équipes*
- *Aucune place laissée aux représentants des personnels dans le programme annuel de prévention*
- *Remise en cause de l'évaluation des risques faite par les équipes*

*L'UNSA Education ne fait pas que des constats, il est temps pour les personnels que des actions concrètes soient mises en œuvre, c'est dans cette optique que nous avons demandé à madame Le Recteur d'Académie de Montpellier de faciliter la mise en œuvre des moyens syndicaux attribués aux représentants des personnels et de créer parallèlement un service « Sécurité Santé Condition de Travail » suffisant doté en personnel pour permettre la mise en place et le suivi d'un programme de prévention efficace.*